



32810 CASTIN

COMPTE RENDU

SEANCE du 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, Maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Rémy CABAN, Pierrette LUCHE, Philippe ADER, Thierry GIRONI, Franck LAPEYRERE, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD, Alain LAUZIERE, Bernadette RODRIGUES.

Membres absents excusés : Sébastien DELMOTTE, Magalie BOURGOIN.

Secrétaire de séance : Bernadette RODRIGUES

Vote du compte de gestion de la Commune :

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016 de la Commune dressé par Mme Elisabeth LAROUSSE, Receveur Municipal. Ce Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif de la Commune :

Monsieur le Maire-Adjoint présente le Compte Administratif 2016 de la Commune.

Le **Compte Administratif 2016** de la Commune dégage :

en section d'investissement un déficit de : - 27 096.77 €

en section de fonctionnement un excédent cumulé de : 61 452.35 €

Le surplus, soit 34 355.31 € sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2017.

Ce Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux des taxes directes locales pour 2017 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de conserver les taux d'imposition de 2016. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2017 les taux identiques à ceux de l'année 2016.

Vote du budget primitif de la commune 2017 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 de la commune.

Il ressort un équilibre : pour la section de fonctionnement en dépenses et recettes de : 215 995 €

pour la section d'investissement en dépenses et recettes de : 112 806 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Indemnités des élus : modification de l'indice brut terminal :

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la délibération du 28 mars 2014 relative aux modalités d'application du régime d'indemnisation des élus, fait référence à l'indice 1015 de la fonction publique, qui sert pour le calcul des indemnités du Maires, des Adjoints et des Conseillers délégués. Il explique que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique qui passe de 1015 à 1022. En application de ce décret, il convient de modifier la délibération et de déterminer que les indemnités allouées au Maire, Adjoints et conseiller délégué sont fixées par référence à l'indice brut terminal. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 28 mars 2014 en précisant que le calcul des indemnités est déterminé à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



Adhésion groupement de commandes initié par le Syndicat départemental d'énergies du Gers (SDEG) pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du SDEG concernant un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique.

Il explique que la commune au regard de ses propres besoins a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes et que celle-ci sera amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat pour ses différents points de livraison d'énergie. Monsieur le Maire donne lecture de la convention constitutive du groupement de commandes. Au vu de ces éléments le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande, approuve la convention, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs ci-référents.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

Chantiers loisirs : Monsieur le Maire informe les membres présents que le chantier sur la commune se déroulera la semaine 30 (du 24 au 28 juillet) et qu'un courrier est adressé aux jeunes de la commune âgés de 14 à 17 ans pour une réunion d'information organisée en partenariat avec le service éducation, de l'enfance à la jeunesse de Grand Auch Agglomération le jeudi 30 mars 2017 à 18H30.

Voisins vigilants : Monsieur le Maire donne une explication sur le concept des voisins vigilants. Après discussion les membres du Conseil Municipal demandent de plus amples renseignements ce que Monsieur le Maire leur propose pour la prochaine réunion.

Boîte aux livres : Les responsables de la boîte aux livres Mesdames Pierrette LUCHE et Brigitte CANDELON ont constaté un vol de livres ce qui est très désagréable et malsain. A vous tous de veiller à ce désagrément. Merci.

Séance levée à 20 H 00.

Prochaine réunion le 10 avril 2017.